

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
oo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 34 délégués (30 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 34
Dont membres votants à voix délibérative : 34 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 24 octobre 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mr Dadou Ghyslain, Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mr Valet Eric, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

Membres absents:

Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Saroul Daniel, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Malezé Patrick

<u>Objet :</u> Prospective financière 2025-2042	N°2025 11 02
--	--------------

- Vu le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté par le comité syndical en séance du 12/03/2020 ;
- Vu le complément du schéma directeur d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical en séance du 25 avril 2023

Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 14 octobre 2025

Le Président présente une étude financière ayant pour objectif l'évaluation du besoin de financement nécessaire à l'USESA à long terme pour financer les opérations de fonctionnement et d'investissement qui s'appuie sur une analyse de la section d'exploitation et sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) chiffré au montant de 49 879 976 € TTC sur la période 2025-2032.

Considérant cette présentation, qui propose différents scénarios, faisant varier le tarif de l'eau, les emprunts et le montant des investissements pour financer les besoins de l'USESA à horizon 2042, à savoir :

Scénario 1 : Pas d'augmentation du tarif d'eau, pas d'emprunts, PPI 2025-2032 non suivi

Scénario 2 : Pas d'augmentation du tarif d'eau, emprunts, PPI 2025-2032 suivi

Scénario 3 : Augmentation importante du tarif d'eau, pas d'emprunts, PPI 2025-2032 suivi

Scénario 4 : Augmentation du tarif d'eau, emprunts, PPI 2025-2032 suivi

Hypothèses retenues :

➤ Intégration des communes de Chéry Chartreuve, Mont Saint Martin, Villesavoye et Villiers-Saint-Denis adhérentes au 01/01/2026

➤ Produits de vente d'eau constants (3,8 M€ /an) :

- Assiette de facturation (abonnés constants et volumes en baisse de 1%/an)
- Révision de 1% /an
- Lissage tarifaire jusqu'en 2026 pour les communes entrantes
- Unification du tarif au 1^{er} janvier 2027 pour tous les abonnés

➤ Le programme de travaux est réalisé sur une période de 8 ans.

➤ A échéance 2032, les investissements sont réalisés et les subventions encaissées (taux de réalisation de 100 %).

Le besoin de financement est mesuré à partir de la capacité de financement nette (CAF nette) dégagée chaque année sur la section de fonctionnement après remboursement des emprunts (non prises en compte des opérations d'ordre / amortissements).

➤ Exploitation :

Dépenses :

La section d'exploitation prend en compte les éléments connus sur la période 2025-2032 et est notamment marquée, en dépenses, par des perspectives d'évolution sur les actions de protection de la ressource qui augmentent de 1 363 646 € en 2024 à 1 970 000 € en 2026 avec un plateau à 1 800 000 € de 2027 à 2030, pour ensuite baisser vers 1 600 000 € en 2031-2032.

La période 2033-2042 est estimée à 1 650 000 €/an de dépenses correspondant à la moyenne 2023-2024 actualisée.

Recettes :

Les recettes d'exploitation correspondent principalement aux produits de vente d'eau estimés à 3,8 M€/an auxquels s'ajoutent les subventions d'exploitation (soit 227 500 €/an sur la période 2025-2032 puis 105 000 €/an de 2033-2042).

➤ Investissement :
Dépenses TTC

Scénario 1 :
➤ 2025/2042 - Dépenses investissement estimées à 4 M€/an

Scénario 2,3 et 4 :
➤ 2025-2032
- Interconnexions des réseaux : 8 650 000 €
- Programme de renouvellement du réseau : 22 000 000 €
- Travaux sur stations et puits de production : 8 250 000 €
- Usine de traitement des pesticides : 4 700 000 €
- Préservation des ressources : 900 000 €
- Travaux courants sur réseau : 5 100 000 € (Branchements -extensions...)

➤ 2033-2042
- Dépenses investissement estimées à 5 M€/an (idem années 2031-2032 du PPI)

Recettes :
➤ 2025-2042 : Subventions de l'Agence de l'Eau Seine sont estimées au taux de 40 %.
(PPI 2025-2032 : 14 775 000 €)

CONCLUSION :
Scénario 1 : Sans variation du tarif eau, sans emprunts, PPI 2025-2032 non suivi
Dépenses d'investissement limitées à 4M€/an
➔ Extinction de la dette en 2040
➔ Tarif révisé : 1€ (2025) soit 1,01 € (2026) et 1,07 € (2032) /m³

Scénario 2 : Sans variation du tarif eau, avec réalisation d' emprunts, PPI 2025-2032 suivi
➔ Augmentation constante de la dette donc du ratio de désendettement (2042 : 7,9 ans)
➔ Tarif révisé : 1€ (2025) soit 1,01 € (2026) et 1,07 € (2032) /m³

Scénario 3 : Brusque augmentation du tarif eau en 2026, pas d'emprunts, PPI 2025-2032 suivi
Permet la réalisation du PPI 2025-2032, puis 5M€ /an de dépenses d'investissement (2033-2042), sans emprunt
➔ Extinction de la dette en 2040
➔ Tarif révisé : 1€ (2025) augmenté de 30% en 2026 soit 1,31 € (2026) à 1,39 € (2032) / m³

Scénario 4 : Augmentation du tarif d'eau, réalisation d'emprunts, PPI 2025-2032 suivi
➔ Augmentation du tarif eau de 2% /an avec emprunts limités de 0,8 à 1,5 M€/an,
➔ Progression de la CAF constatée avec un ratio désendettement à 3,5 ans (2026-2031)
➔ Tarif révisé et augmenté de 2% /an de 2026 à 2032: 1,03 € (2026) à 1,23 € (2032) / m³

Considérant les conclusions de la prospective qui démontrent que la capacité du syndicat à financer les travaux est très différente selon le scénario.

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT, après en avoir délibéré, de :**

- PRENDRE ACTE que la politique actuelle, de ne pas augmenter les tarifs d'eau, de réaliser des emprunts et de réaliser les investissements nécessaires (type scénario 2), ne peut pas continuer au vu du ratio de désendettement qui ne cesse de croître sans espérance de stopper sa progression,
- PRENDRE EN CONSIDÉRATION les produits de vente d'eau estimés constants, une évolution des actions sur la préservation de la ressource et la nécessité de maintenir la capacité d'autofinancement nette,
- PRENDRE ACTE des orientations et des engagements pluriannuels proposés :
 - ✓ maintenir un bon niveau d'investissement,
 - ✓ éviter une hausse trop importante du prix de l'eau (type scénario 3),
- APPROUVER le programme de travaux inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2025-2032 ci-annexé,
- DECIDER DE S'ORIENTER vers un scénario combinant le suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2032, une augmentation du tarif d'eau dès 2026 et le recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement (type Scénario 4).
- CHARGER le Président de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

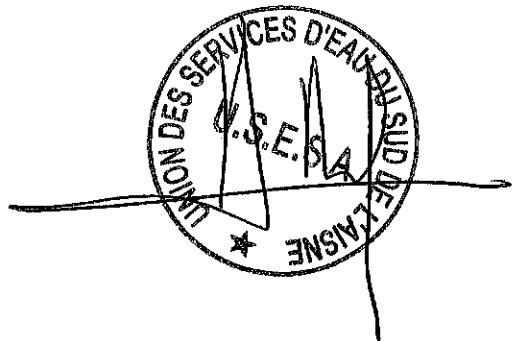
Le secrétaire de séance,

Patrick MALEZE



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20251105-20251102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025
Publication : 12/11/2025

Certifié par le Président